



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Utiliser votre bac brun 12 mois par année, c'est facile !

Saint-Hyacinthe, le 9 janvier 2024

Elle est loin l'époque où la neige restait au sol dès le mois de novembre et nous quittait seulement à la fin mars. Les variations de température observées en période hivernale n'ont pas seulement une incidence sur le paysage mais peuvent également nous jouer des tours lors de l'utilisation du bac brun. Peut-être avez-vous déjà expérimenté le phénomène de matières organiques qui gèlent et collent aux parois de votre bac dès que la température chute suite à une période de redoux?

Qu'à cela ne tienne, sachez que différentes options s'offrent à vous pour éviter de refroidir vos ardeurs lors de la collecte de matières organiques. Il est si facile de déjouer les aléas de l'hiver :

- Tapissez le fond du bac de feuilles de papier journal ou emballer vos matières;
- Déposez un grand sac de papier, habituellement destiné à la collecte des feuilles mortes, à l'intérieur de votre bac brun. Ce type de sacs est disponible dans divers commerces de détail;
- Accumulez les matières organiques dans un sac de papier kraft et le déposer dans le bac.

Ces astuces simples permettront d'absorber l'humidité des aliments recueillis dans le bac, de maintenir la propreté de ce dernier et d'éviter que les matières collent aux parois.

La Régie tient à rappeler que certaines matières ne vont **JAMAIS** dans le bac brun:

- Tous les sacs de plastiques, même compostables ou biodégradables, afin de ne pas contaminer la matière organique;
- Les matières recyclables (contenants, emballages et imprimés);
- Les animaux morts, les grosses branches et les souches d'arbres;
- Les matières destinées à l'écocentre ou à l'enfouissement;
- Les couches, produits d'hygiène féminine, cure-oreilles, tampons démaquillants;
- Les cendres de foyer, car elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte.

Parce que chaque geste compte en matière de protection de l'environnement, la Régie vous encourage à continuer de faire partie des citoyennes et citoyens qui contribuent à détourner, saison après saison, près de 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement!

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 774-2350.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec